

Délibération n° 2023DEL15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance publique du 20 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, COIGNAC, COMES, FERNANDES, GUITARD, MM CHAZELAS, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Caroline BOURGER procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS
Claire MOURNETAS procuration donnée à Nathalie COIGNAC
Christine CARLIER procuration donnée à Maryvonne COMES
Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE
Martine FOURGEAUD procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT
Nicole DUPIN procuration donnée à Stéphane COLDEBOEUF

Absent : Stéphane COLDEBOEUF

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	17

Date de convocation
12/07/2023

Date d'affichage
12/07/2023

Objet : Modification des modalités locatives du gîte d'étape communal

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, décide de modifier les modalités locatives du gîte d'étape communal à compter du 1^{er} août 2023 :

- Ouvert toute l'année au prix de 25 € par personne, par nuitée,
- Taxe de séjour est en supplément,
- Tarifs des cautions :
 - 600€ de caution dégradation et détérioration de matériel
 - 100€ de caution ménage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve les nouvelles modalités locatives à compter du 1^{er} août 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/08/23
Et la publication le 01/08/23